

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Encre à tampon 4060 P  
violet UV bleu  
**Mise à jour :** 26.11.2020  
**Date d'édition :** 26.11.2020

**Version (Révision) :** 7.1.1 (7.1.0)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Encre à tampon 4060 P  
violet UV bleu (15010730008040)  
Identifiant unique de formulation (UFI): GWYC-HK1P-9XE1-XY33

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Encre à tampon industriel

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Stefan Kupietz GmbH & Co. KG  
Chemische Fabrik

**Rue :** August-Wilhelm-Kühnholz-Str. 9

**Code postal/Lieu :** 26135 Oldenburg

**Téléphone :** +49(0)441/20 69 50

**Télécopie :** +49(0)441 /20 69 520

**Contact pour informations :** E-Mail: info@kupietz.de

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre d'urgence de Poison +49-551-19240

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Aucune

#### 2.3 Autres dangers

Aucune

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Composants dangereux

Aucune

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Remarques générales

Enlever sans délai les vêtements souillés.

##### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

##### En cas de contact avec la peau

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Encre à tampon 4060 P  
violet UV bleu  
**Mise à jour :** 26.11.2020  
**Date d'édition :** 26.11.2020

**Version (Révision) :** 7.1.1 (7.1.0)

Laver avec de l'eau/du savon et rincer.

### **Après contact avec les yeux**

Rincer avec beaucoup d'eau (15 min.). Appeler un médecin.

### **En cas d'ingestion**

Boire beaucoup d'eau.

## **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

## **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Poudre d'extinction ou Jet d'eau pulvérisée.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucune

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Aucune

### **5.4 Indications diverses**

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En raison de la proportion de solvants organiques, tenir éloigné de toute flamme et bien aérer la pièce. Ne pas inhaler les vapeurs.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Absorber avec un matériel absorbant et procéder selon la loi d'élimination des déchets. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### **Pour le nettoyage**

Éliminer mécaniquement absorber résidu avec matériel absorbant.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Aucune

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Respecter les mesures de sécurité habituelles en matière de manipulation de produits chimiques. N'utiliser que dans des endroits avec aspiration d'air suffisante.

#### **Mesures de protection**

##### **Mesures de lutte contre l'incendie**

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Mesures techniques et conditions de stockage**

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Encre à tampon 4060 P  
violet UV bleu  
**Mise à jour :** 26.11.2020  
**Date d'édition :** 26.11.2020

**Version (Révision) :** 7.1.1 (7.1.0)

Ne pas laisser ouverts les récipients.

### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires. Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

**Classe de stockage (TRGS 510) :** 10

### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Tenir les récipients étanchement fermés et dans des endroits bien aérés.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

GLYCEROL ; N°CAS : 56-81-5

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )

Paramètre : E: fraction inhalable  
Valeur seuil : 200 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 2(I)  
Remarque : Y  
Version : 29.03.2019

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle

##### Protection yeux/visage

Utiliser lunettes de protection étanches.

##### Protection de la peau

###### Protection des mains

utiliser gants protection de butyle caoutchouc

##### Protection respiratoire

###### Appareil de protection respiratoire approprié

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité. Demi-masque (DIN EN 140)  
Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A

#### Remarques générales

Les précautions usuelles concernant le maniement de produits chimiques sont à observer.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect :** Liquide  
**Couleur :** violet  
**Odeur :** caractéristique

#### Caractéristiques en matière de sécurité

**État :** Liquide  
**Point de congélation :** Aucune donnée disponible  
**Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :** ( 1013 hPa ) ~ 109 °C

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Encre à tampon 4060 P  
violet UV bleu  
**Mise à jour :** 26.11.2020  
**Date d'édition :** 26.11.2020

**Version (Révision) :** 7.1.1 (7.1.0)

<b>Température de décomposition :</b>	>	200	°C	
<b>Point éclair :</b>	>	61	°C	Brookfield
<b>Température d'auto-inflammabilité :</b>		Aucune donnée disponible		
<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>		Aucune donnée disponible		
<b>Limite supérieure d'explosivité :</b>		Aucune donnée disponible		
<b>Pression de la vapeur :</b>	( 50 °C ) <	1100	hPa	
<b>Densité :</b>	( 20 °C ) ~	1,126	g/cm <sup>3</sup>	
<b>Test de séparation des solvants :</b>	( 20 °C ) <	3	%	
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	( 20 °C )	Aucune donnée disponible		
<b>pH :</b>	~	7		
<b>log P O/W :</b>		Aucune donnée disponible		
<b>Temps d'écoulement :</b>	( 20 °C ) ~	14	s	DIN gobelet 4 mm
<b>Seuil olfactif :</b>		Aucune donnée disponible		
<b>Densité relative de la vapeur :</b>	( 20 °C )	Aucune donnée disponible		
<b>Vitesse d'évaporation :</b>		Aucune donnée disponible		
<b>Aérosols inflammables :</b>	Aucune donnée disponible.			
<b>Liquides comburants :</b>	Aucune donnée disponible.			
<b>Propriétés explosives :</b>	Aucune donnée disponible.			

## 9.2 Autres informations

Les spécifications physiques représentent d. valeurs env. et se réfèrent aux solvants utilisés.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

néant, à l'utilisation appropriée

### 10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques. En relation avec les acides minéraux et organiques, chlorures d'acides réactions violentes peuvent avoir lieu et CO<sub>2</sub> libéré. Formation d'hydrogène possible par humidité/acides/lessives.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Encre à tampon 4060 P  
violet UV bleu  
**Mise à jour :** 26.11.2020  
**Date d'édition :** 26.11.2020

**Version (Révision) :** 7.1.1 (7.1.0)

### **Toxicité aiguë**

#### **Toxicité inhalatrice aiguë**

##### **Expériences tirées de la pratique/sur l'homme**

Effet narcotique léger. En cas d'inhalation longues de hautes concentrations, peuvent apparaître: maux de tête, étourdissement, nausée etc.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

Aucune information disponible.

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

En cas de versement appropriée dans des stations dépuración adaptées, biologiques des défauts ne sont pas à attendre.

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Très haute mobilité dans le sol avec une tendance négligeable à l'abandon du sédiment.

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### **12.6 Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

### **12.7 Autres informations écotoxicologiques**

Ne pas jeter dans les égouts ou dans les parages.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer en observant les réglementations administratives.

#### **Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)**

##### **Après utilisation conforme**

##### **Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV**

- 080111

##### **Informations complémentaires**

Les emballages contaminés doivent être vidange sans résidus. Ils peuvent ensuite être recyclés après un nettoyage approprié (Code de déchet 080112 ne contient pas de solvants organiques). Les emballages contaminés doivent être éliminés comme le produit. (Code de déchet 150110)

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### **14.1 Numéro ONU**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### **14.4 Groupe d'emballage**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Encre à tampon 4060 P  
violet UV bleu  
**Mise à jour :** 26.11.2020  
**Date d'édition :** 26.11.2020

**Version (Révision) :** 7.1.1 (7.1.0)

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

Classification selon AwSV - Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

Aucune

### 16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Voir section 2.1 (classification).

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Aucune

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.